

Les droits de l'enfant ne se négocient pas.

Kinshasa, le 20 novembre 2025 - En cette Journée mondiale de l'enfance le Bureau international des droits des enfants (IBDR) rappelle une évidence : les droits de l'enfant ne sont ni relatifs, ni optionnels. Ils sont universels et engagent tous les États, comme ici, en République démocratique du Congo (RDC).

Cela fait 36 ans que les enfants peuvent compter sur un texte international consacrant leurs droits. La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) des Nations unies est le traité international le plus ratifié à ce jour, 196 États sur 197 l'ayant ratifié. Pourtant, cette ratification porte en elle un étrange paradoxe : les droits de l'enfant restent loin d'être une réalité pour tous les enfants. Qui pourrait bien s'opposer à la concrétisation des droits de l'enfant ?

Trop souvent, les contextes politiques locaux, les normes sociales, les contraintes financières et matérielles ou les crises sont invoqués pour justifier une atteinte à ces droits. Pourtant, en s'engageant envers les droits de l'enfant, nous avons pris un engagement collectif de tout faire pour que ces droits s'incarnent quotidiennement pour tous les enfants. En ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant, puis, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE), nos États ont reconnu leur responsabilité de faire respecter ces droits pour tous les enfants, en tout temps, et pas seulement en période de paix ou de prospérité. Il ne s'agit pas d'une question de bonne volonté ou d'application à la carte, mais d'obligations juridiques précises et contraignantes.

L'actualité récente nous fournit des exemples concrets de la négociation de ces droits par nos gouvernements au nom d'idéologie, de calculs politiques ou de pressions sociales. Et parce que **chaque renoncement, chaque accroc à un droit fragilise la force et la portée de celui-ci**, il appartient aux États de transformer leurs engagements en actes.

Pour le Bureau international des droits des enfants (IBDR), cette constatation est encore plus pressante dans le contexte actuel d'érosion des droits humains. Il faut continuer à rappeler l'évidence : lorsque nos droits vacillent, ceux et celles dont la voix porte moins sont les premiers touchés. Au premier chef, les enfants.

Ainsi, en République Démocratique du Congo (RDC), la redynamisation de la Politique nationale de protection de l'enfant constitue une priorité urgente pour doter le pays d'un cadre cohérent et opérationnel d'une part et de renforcer la coordination des acteurs du système de protection de l'enfant sur les stratégique et opérationnel. C'est une demande de longue date de l'IBDR et nous nous réjouissons de voir ces travaux essentiels reprendre.



Nous plaидons également pour que la protection des enfants dans les zones touchées par les conflits armés, en particulier à l'Est du pays, soit une responsabilité partagée et une urgence nationale.

La mise en place d'une justice réparatrice et adaptée à l'enfant et privilégiant les alternatives à l'emprisonnement doit être un leitmotiv du système judiciaire pour enfant. Nous réaffirmons que la place des enfants en conflit avec la loi n'est pas en prison et recommandons pour les cas exceptionnels de privation de liberté, la construction et l'équipement d'Établissements de garde et d'éducation de l'État (EGEE) ainsi que la formation des professionnels de ces structures. Afin d'offrir à chaque enfant la possibilité de se reconstruire, il devient judicieux de mettre en œuvre une stratégie nationale de réinsertion sociale durable.

Nous soutenons que l'amélioration du système de référencement, de Gestion des cas et de suivi des enfants victimes d'exploitation économique et sexuelle est une exigence pour un accompagnement holistique des enfants vulnérables

Nous plaидons enfin pour que la place des enfants dans nos sociétés soit améliorée en leur accordant une participation adaptée basée sur l'écoute, la prise en compte de leurs points de vue et le retour adapté vers eux..

À propos du Bureau international des droits des enfants (IBCR)

Organisation fondée en 1994, le Bureau international des droits des enfants (IBCR) s'engage pour « un monde dans lequel les droits de l'enfant sont une réalité », tels que définis par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE).

Son action vise à transformer la place des enfants dans nos sociétés, en particulier celle des plus vulnérables, et à renforcer les systèmes de protection et de justice pour enfants dans une approche basée sur les droits, la participation et l'innovation.
